

Communiqué de presse commun :

- **GHT Haute-Savoie Pays de Gex**
- **GHT Léman Mont-Blanc**

Le 28 juin 2023,

ACCÈS AUX URGENCES

À partir du 30 juin 2023, l'accès aux urgences hospitalières sera régulé en Haute-Savoie : gardons les bons réflexes en cas de soins imprévus.

À l'instar des mesures prises en 2022 afin de faire face, comme de nombreux services d'urgences en France, à une demande croissante, les hôpitaux et cliniques du département mettent en place, de manière coordonnée, une régulation des accès aux urgences via le 15 de 18 heures à 8 heures.

Ce dispositif de bon usage des urgences hospitalières et de renforcement de la coordination ville-hôpital, est mis en place dans l'objectif de maintenir une prise en charge adaptée aux besoins des patients en apportant une réponse appropriée à chaque situation, préservant ainsi l'efficacité des urgences pour les personnes qui en ont besoin 24 heures sur 24.

Cette mesure est mise en place au moment où débute la saison estivale avec une présence touristique importante.

Nous devons donc préserver les urgences et leurs équipes soignantes afin qu'elles soient en mesure d'assurer leur fonction première : s'occuper des patients en situation d'urgences graves ou vitales.

Des mesures de régulation sont donc instaurées toutes les nuits de 18 heures à 8 heures, sur les sites d'urgences hospitalières publiques et privées du département de la Haute-Savoie. Sur ces créneaux horaires, il est ainsi demandé aux usagers de ne pas se présenter spontanément aux urgences, mais d'acquiescer le réflexe d'**un appel au 15 avant tout déplacement.**

À noter que ces dispositions ne concernent pas les urgences gynéco-obstétricales et pédiatriques, pour tous les établissements concernés du département.

Les médecins régulateurs du Centre 15 proposeront une orientation adaptée à l'état de santé des appelants :

- Conseils médicaux
- Orientation vers un médecin de garde ou organisation d'une visite à domicile

- En cas d'urgence, le régulateur orientera la personne vers un service d'urgence ou organisera l'intervention d'une équipe adaptée (ambulance, SMUR, etc.)

Les personnes qui se rendraient aux urgences sans avoir au préalable contacté le 15, se verront contraintes d'appeler le 15 depuis l'extérieur pour un avis de prise en charge ou une réorientation adaptée à leur état de santé.

Un flyer récapitulatif de l'offre de soins non programmés sur le département de la Haute-Savoie avec la liste et les numéros de téléphone des professionnels participants a été créé et est joint à ce communiqué de presse.

Nous demandons aussi la plus grande prudence lors de la pratique des activités sportives, en particulier concernant les activités à risque (VTT de montagne, alpinisme...) et rappelons qu'il est également important en cette période de fortes chaleurs de bien s'hydrater et de se protéger du soleil, particulièrement pour les personnes âgées ou fragiles.

Établissements publics et privés du département de la Haute-Savoie disposant d'un service d'urgences :

- Centre Hospitalier Ancey Genevois (CHANGE)
- Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)
- Hôpitaux du Léman (HDL)
- Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc (HPMB)
- Hôpital Privé Pays de Savoie (HPPS)
- Clinique Générale Ancey

Contacts presse :

- Service communication du CHANGE - communication@ch-anceygenevois.fr - 04 50 63 71 52
- Service communication du CHAL - communication@ch-alpes-leman.fr - 04 50 82 33 30
- Service communication des HDL - m-marullaz@ch-hopitauxduleman.fr - 04 50 83 20 56
- Service communication des HPMB - communication@ch-sallanches-chamonix.fr - 04 50 47 31 58